

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021

Compte-rendu affiché le : 10 septembre 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 13 septembre 2021

N° 21-08-14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2021

OBJET :

**Neutralisation budgétaire
de l'amortissement des
subventions d'équipement
versées – Année 2021**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance :** 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE – Gilles GRANGIER
- Mireille PAULET – Arlette PEREIRA – Guy BERNE –
Geneviève NIGAY – Régine CHEVALLIEZ – Edith
CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-
Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE –
Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Joaquim DE
ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT –
Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL –
Aurélié DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jacques DECHANDON à Philippe DENIS – Gérard
ALLANCHE à Gilles GRANGIER – Christian BECUWE à
Mireille PAULET - Suzanne BOICHON à Daniel
DUCROS - Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE.

Membre absent :

André HUBERT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210909-21-08-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 10/09/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

NEUTRALISATION BUDGETAIRE DE L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – ANNEE 2021

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au maire en charge des finances, expose que depuis plusieurs années, la commune verse par le biais du compte 204 des subventions d'équipement notamment à des groupements de collectivités dans le cadre de travaux d'investissement réalisés sur la commune par leur soin suite à des transferts de compétence :

- le SIEL pour les enfouissements de ligne et les extensions de réseau
- SEM pour l'exercice de la compétence voirie et les réseaux d'eaux pluviales.

Le cumul des subventions d'équipement s'élève à plus de 1 664 000 €.

Ces sommes doivent faire l'objet d'un amortissement annuel sur une durée qui ne saurait excéder 15 ans.

Ceci représente une charge d'amortissement avec une conséquence sur la section de fonctionnement en dépenses qui s'avère importante.

Pour l'année 2021, la charge est de 158 181,10 €.

L'instruction comptable M14 offre la possibilité de neutraliser cette charge d'amortissement partiellement ou totalement (décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015).

Madame Geneviève NIGAY propose au Conseil municipal de procéder à la neutralisation totale de cette charge sur l'exercice 2021.

A savoir

1 / Constatation des amortissements

Fonctionnement Dépenses

Imputation Comptable	Montant
Compte 6811 – Chapitre 042	158 181,10 €

Investissement Recettes

Imputation Comptable	Montant
Compte 28041511 – Chapitre 040	300,00 €
Compte 28041512 – Chapitre 040	20 144,22 €
Compte 28041582 – Chapitre 040	89 098,21 €
Compte 280421 – Chapitre 040	200,00 €
Compte 280422 – Chapitre 040	39 962,05 €
Compte 2804412 – Chapitre 040	5 617,54 €
Compte 28046 – Chapitre 040	2 859,08 €
TOTAL	158 181,10 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210909-21-08-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021
Affichage : 10/09/2021

2 / Neutralisation

Fonctionnement Recettes

Imputation Comptable	Montant
Compte 7768 – Chapitre 042	158 181,10 €

Investissement Dépenses

Imputation Comptable	Montant
Compte 198 – Chapitre 040	158 181,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la neutralisation budgétaire au titre de l'exercice 2021 de l'amortissement des subventions d'équipement versées pour un montant total de 158 181,10 €.
- **DIT** que les écritures sont prévues au budget primitif 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 septembre 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210909-21-08-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 10/09/2021